

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 20 juin 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juin 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 20h), Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h08), M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent (arrivé à 19h10), Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

34

Nombre de votants : 40

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, Mme DUGELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, M. VIODRIN Jérôme, Mme TROUILLET Nelly, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine à Mme PONCET Sylvie, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. AUBRET Alain. (Saint Pierre la Noaille).

N°2024/N°105

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE SPANC 2023

Mme Hélène VAGINAY, Vice-présidente en charge de l'Eau et de l'assainissement, présente le rapport d'activité 2023 pour le service public d'assainissement non collectif :

- 7 contrôles de l'existant ont pu être conduits ce qui porte à plus de 99 % le taux de réalisation des premiers diagnostics.

- Les contrôles périodiques : ils ont débuté sur l'exercice 2018 et ont représenté la grande majorité des contrôles réalisées en 2023. Ce sont 219 contrôles de bon fonctionnement qui ont été réalisés.

- Les contrôles de neuf ou en cas de réhabilitation. Ce sont 14 contrôles de conception et 35 contrôles de réalisation qui ont été réalisés. Ces chiffres en baisses par rapport à ceux des années précédentes s'expliquent en partie par la suppression de la subvention de l'agence de l'eau depuis 2018 et le non-respect des délais de mise en conformité accordés aux propriétaires. On note également que le nombre de contrôle de conception reste faible par rapport à celui des réalisations.

Un effort de communication devra être effectué pour rappeler le respect des procédures aux usagers et aux entreprises.

- Les contrôles en cas de vente. 62 contrôles ont été effectués dans le cadre d'une vente de l'habitation. On remarque qu'en 2023 cette proportion diminue par rapport aux années précédentes. On constate également que le délai pour la mise aux normes suite à une vente est très rarement respecté.

- Contrôle du neuf : Les documents d'urbanisme sont instruits par le SPANC pour la partie assainissement non collectif. Le contrôle s'effectue en deux phases.

La première : Le contrôle de conception et d'implantation permet de vérifier si le dispositif prévu est conforme à la réglementation en termes de dimensionnement, de positionnement et de choix de

filère. Ce contrôle implique la délivrance d'un avis sur le permis ou le certificat d'urbanisme pour guider le maire dans sa décision.

La seconde : Le contrôle de réalisation consiste à vérifier sur le terrain la cohérence des travaux avec le dossier validé ainsi que la réalisation des travaux.

49 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle en 2023 dans le domaine du neuf ou de la réhabilitation
Ainsi au total ce sont 337 contrôles qui ont été réalisés dans le courant de l'année 2023.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le rapport d'activité 2023 sur le service public d'assainissement non collectif ci annexé.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de
Saint Pierre la Noaille
M. Alain AUBRET



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240620-2024-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024
Publication : 27/06/2024